



mariage avec une femme africaine

Par **Kailash28**, le **18/08/2019** à **12:51**

Bonjour, je me permets de vous exposer mon histoire et de vous poser quelques questions.

Je me marie avec une femme originaire de la cote d'ivoire le 19 septembre prochain. Nous nous connaissons depuis longtemps et souhaitons vivre ensemble.

Nous avons effectué toutes les démarches administratives car nous allons nous mariés en cote d'ivoire.

Nous avons reçu le certificat de capacité à mariage qui nous autorise à nous marier.

une fois le livret de famille ivoirien retranscrit en livret de famille français, ma future femme pourra me rejoindre en France.

Mes préoccupations et mon principal souci concerne la fille de ma future femme qui à 3ans

Ma future femme est très claire, pour elle, il n'est pas question de quitter le territoire ivoirien sans sa fille.

Si le visa pour sa fille est refusé, quelles sont nos solutions sachant que pour le regroupement familial, ma future femme doit etre présente en france et que justement, elle ne veut pas venir sans sa fille.

En tant que français, puis-je demander une réunification familiale sans passer par le regroupement familial?

Quels documents supplémentaires peuvent nous apporter pour que sa fille ai toutes les chances d'obtenir le visa?

Je suis un peu perdu et espère avoir été assez clair dans ma demande.

Je vous remercie vivement à l'avance si vous me donnez une réponse.

MR DEBRAY